

LES DERNIERS CARLOVINGIENS

Les Carlovingiens comme les Mérovingiens n'eurent aucune idée de ce que nous appelons aujourd'hui l'unité nationale. Les Capétiens eux-mêmes ne l'eurent pas d'abord ; mais peu à peu cette idée se fit jour, et elle s'est imposée ensuite au point de ne plus permettre aux souverains la division du pays entre leurs enfants, du moins d'une manière absolue. Si parfois ils donnent une part aux puînés, c'est à la condition de l'hommage à l'aîné, et du retour à la couronne dans certaines circonstances.

Le système du partage héréditaire du royaume fut particulièrement fatal aux derniers Carlovingiens, car on aurait tort de croire, avec les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, que ce partage n'eut pas lieu sous Louis d'Outremer. Ce prince divisa aussi son royaume, déjà si restreint et si souvent occupé par les aïeux de Hugues Capet, (Eudes, Robert et Raoul), qui préparaient les voies à la dynastie capétienne. Cette division eut lieu pour donner une part aux deux enfants de Louis d'Outremer : Lothaire et Charles ; mais l'aîné s'empara de tout après la mort de son père, et voilà ce qui a trompé les historiens.

Nous avons la preuve de ce partage dans deux chartes de Cluny qui font mention du règne de Charles.

La première porte la souscription suivante : « Ego Bernardus, « *escripsit et datavit die jovis, in mense octyber, anno primo* « *regnante Carlo rege.* »

C'est un acte de constitution de dot en faveur de la dame Neutelt, par Engelard, son mari. Engelard donne à cette dame